

CHECKLIST DOCUMENTS

pour successions internationales avec biens situés en Italie

Lorsqu'une succession implique des héritiers résidant à l'étranger ou des biens situés dans plusieurs pays, réunir correctement les documents dès le départ permet d'éviter retards, blocages et difficultés administratives.

Voici les principaux documents généralement nécessaires.

1. Acte de décès du défunt

De préférence :

- original ou copie certifiée conforme ;
- traduit si délivré à l'étranger ;
- apostillé ou légalisé si nécessaire.

2. Actes d'état civil

Peuvent inclure :

- acte de naissance ;
- acte de mariage ;
- livret ou certificat de famille ;
- certificats concernant les héritiers.

3. Testament (s'il existe)

Il convient de fournir :

- procès-verbal de dépôt ou de publication, si disponible ;
- éventuel certificat notarial étranger.

4. Pièces d'identité des héritiers

Pour chaque héritier :

- passeport ou carte d'identité ;
- code fiscal italien (s'il existe déjà).

5. Documents relatifs aux biens immobiliers en Italie

Si le défunt possédait des immeubles en Italie :

- actes d'acquisition ;
- relevés cadastraux ;
- références cadastrales actualisées.

6. Documents bancaires italiens

Pour comptes bancaires ou dépôts :

- coordonnées bancaires ;
- relevés de compte ;
- attestations émises par la banque.

7. Certificat successoral européen (si disponible)

Il peut être utile, mais ne suffit pas toujours pour toutes les formalités en Italie.

8. Procurations notariales

Si les héritiers ne peuvent pas se rendre en Italie :

- procuration notariée authentifiée ;
- apostille éventuelle ;
- traduction officielle si nécessaire.

Erreurs fréquentes à éviter

- documents sans apostille
- traductions non certifiées
- incohérences dans les données personnelles
- omission d'un bien immobilier ou compte italien

Remarque importante

Chaque succession internationale présente des particularités propres.
Les documents nécessaires peuvent varier selon :

- le pays concerné ;
- la loi applicable ;
- la nature des biens successoraux.

Barbara Bosso de Cardona

Notaire – Successions internationales Italie-France / Italie-Espagne